

24.03.2003 – 16:45 Uhr

BBT: BBT: BBT: BBT: BBT: BBT: Des places d'apprentissage et des chances pour tous les jeunes sortant de l'école

Berne, le 24 mars 2003, OFFT. La Confédération, les cantons et les organisations du monde du tra-vail lancent un appel aux entreprises pour créer de nouvelles places d'apprentissage afin de compen-ser le fléchissement attendu à la rentrée 2003 compte tenu de la situation conjoncturelle tendue qui prévaut aujourd'hui. Les statistiques démographiques prévoient jusqu'en 2008 une hausse de près de 6 % du nombre de jeunes sortant de l'école. La Task Force «Places d'apprentissage 2003», mise en place par le conseiller fédéral Joseph Deiss et dirigée par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), s'attend à une pénurie persistante de places d'apprentissage. D'après les premières réactions des cantons en mars, les grandes villes et les agglomérations de Suisse alémani-que connaissent une légère régression sur le marché des places d'apprentissage. Dans les centres urbains de Suisse romande, la situation est stable avec tendance à une légère réduction. Au Tessin par contre, avec quelque 900 places d'apprentissage encore vacantes, la situation est stable.

La Task Force «Places d'apprentissage 2003» veut faire en sorte que tous les jeunes sortant de l'école puissent trouver une place d'apprentissage, une place de formation ou une solution transitoire d'ici à l'automne 2003. Les deux tiers des jeunes qui sortent de l'école effectuent un apprentissage. Les jeunes en quête d'une place sont invités à ne pas focaliser leur attention sur une seule profession, mais à élargir l'éventail de leurs recherches, car le système actuel de la formation professionnelle permet de poursuivre une formation après l'apprentissage pour pouvoir accéder ensuite à une autre profession.

La réduction du nombre des places d'apprentissage touche avant tout le secteur des services. On cons-tate ainsi un net recul des places offertes dans les professions commerciales, mais aussi dans l'informatique et les professions techniques de haut niveau, avec toutefois des différences régionales. Le nombre des places d'apprentissage suffit en revanche quasiment partout dans les professions artisana-les, notamment dans les métiers du bâtiment et ceux qui y sont liés, ainsi que dans le secteur de la restauration. L'expérience a montré qu'il est difficile d'établir un pronostic en ce moment, car seule une partie des contrats d'apprentissage est enregistrée, et toutes les places vacantes ne sont de loin pas répertoriées dans la liste des places d'apprentissage.

Parmi les mesures annoncées fin février dans le cadre de la Task Force «Places d'apprentissage 2003» mise sur pied par le conseiller fédéral Joseph Deiss, chef du Département fédéral de l'économie, il faut relever surtout la création de places d'apprentissage supplémentaires par la Confédération et les can-tons, la création de offres transitoires et de réseaux d'entreprises formatrices ainsi que des mesures vi-sant à promouvoir la création de places d'apprentissage. L'article 55, alinéa 1 de la nouvelle loi sur la formation professionnelle, qui entrera en vigueur vraisemblablement en 2004, permet à la Confédéra-tion de mettre à disposition les moyens nécessaires.

Cinq groupes de projet (mesures, typologie des jeunes sans place d'apprentissage, communication / relations publiques, statistiques, situation du marché de travail) ont pour tâche de recueillir des données, chacun dans leur domaine, d'ici au mois d'août 2003, de déterminer une série de mesures supplémen-taires et de veiller à leur mise en œuvre en fonction des spécificités locales ou régionales. À plus long terme, la Task Force «Places d'apprentissage 2003» entend rassembler de manière systématique des informations

permettant de gérer la situation et de développer des indicateurs précoces efficaces en prévision de nouvelles crises conjoncturelles également. La Task Force se réunira à plusieurs reprises ces prochains mois. Elle suit attentivement l'évolution de la situation jusqu'à la rentrée 2003 et prendra d'autres mesures encore le cas échéant. Elle informera régulièrement le public du développement de la situation.

La Task Force «Places d'apprentissage 2003», dirigée par Ursula Renold, directrice suppléante de l'OFFT comprend un nombre représentatif de chefs des offices cantonaux de la formation professionnelle (Zurich, Berne, Bâle-Ville, Vaud, Genève, Tessin, des représentants d'organisations faïtières du monde du travail (Union suisse des arts et métiers, Union patronale suisse, Union syndicale suisse) ainsi qu'un représentant du Secrétariat général du DFE, du Secrétariat d'État à l'économie, seco, de l'OFFT et de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP).

Renseignements:

Ursula Renold, directrice suppl. de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), tél. 031 323 76 12, ursula.renold@bbt.admin.ch

Helen Stotzer, Communication, Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), tél. 031 322 83 63, helen.stotzer@bbt.admin.ch

Internet : www.bbt.admin.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000119/100461305> abgerufen werden.